



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2025-2026

ATELIER SPORT

Jeudi de 16h30 à 18h pour les élèves du CP au CM2.



Dans le cadre du Règlement Européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679, les informations recueillies sont nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis : l'instruction d'une inscription aux activités périscolaires. La durée de conservation est de 10 ans à compter du retour de la fiche d'inscription. Vous pouvez exercer les droits prévus pour les personnes concernées et notamment ceux d'accès et de rectification auprès de la commune de Saint-Priest-Taurion ou en saisissant directement le délégué à la protection des données : dpo@datavigiprotection.fr. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

L'animateur prendra en charge les enfants à l'école. Ils seront remis aux parents au gymnase en fin de séance.

La participation financière sera fixée par délibération du conseil municipal. Elle est estimée à 13 € par mois par enfant.

✂ ----- à découper et à remettre à la mairie -----

BULLETIN D'INSCRIPTION : ACTIVITES PERISCOLAIRES 2025/2026

Merci de ne remplir qu'1 seule fiche par famille

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE

CLASSE

Enfant 1

...../...../.....

.....

Enfant 2

...../...../.....

.....

COORDONNÉES (DU OU) DES RESPONSABLES LÉGAUX

NOM PRENOM	ADRESSE - CP - VILLE	SI ADRESSES DIFFÉRENTES CHOISIR L'ADRESSE DE FACTURATION	COORDONNEES TELEPHONIQUES
Resp. légal 1 : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre..... NOM d'usage : Prénom : Date de naissance : /..... /.....	<input type="checkbox"/>	Port. Tél. Mail :
Resp. légal 2 : <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Autre..... NOM d'usage : Prénom : Date de naissance : /..... /.....	<i>Si différente</i>	<input type="checkbox"/>	Port. Tél. Mail :

(Le ou) Les responsables légaux :

- ▶ **garantissent d'informer la mairie par écrit de tout changement** : arrêt de l'activité, modification de coordonnées ou autres entraînant la modification des renseignements ci-dessus,
- ▶ **s'engagent à s'acquitter de l'intégralité des frais** liés à la fréquentation de ces services par leur(s) enfant(s),
- ▶ **autorisent la mairie à prendre les mesures nécessaires et à contacter les secours** si l'état de leur(s) enfant(s) le nécessite.

Date _____

Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement de l'atelier sport.

Signature obligatoire du (ou des) destinataire(s) de la facturation



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ATELIER SPORT

Préambule

L'atelier sport est un service non obligatoire mis à la disposition des familles. Il permet aux enfants de bénéficier d'une activité périscolaire pour un coût minime. La commune assure financièrement la différence avec le coût réel du service. Toute inscription à l'atelier sport vaut acceptation du présent règlement.

L'atelier sport est ouvert aux enfants qui fréquentent l'école élémentaire de la commune de Saint-Priest -Taurion.

Il fonctionne **les** jeudis en période scolaire.

Article 1-Modalités administratives

1-1 Modalités d'admission

Toute fréquentation de l'atelier sport nécessite une inscription préalable auprès de la mairie. Le dossier d'inscription est disponible à l'accueil de la mairie ou sur le site internet de la commune.
En l'absence de dossier d'inscription complet et valide les enfants ne pourront bénéficier de l'atelier sport.

1-2 Modalités de résiliation

Toute demande de résiliation de l'inscription à l'atelier sport devra se faire soit par courrier ou soit par mail. Les demandes verbales ne pourront être prises en compte.

Article 2- Tarifs et facturation

Les tarifs de l'atelier sport sont votés par le Conseil municipal. Ils sont disponibles sur le site internet de la commune.
La facturation s'appuie sur un système de forfait mensuel basé sur le nombre d'enfants inscrit d'une même famille.
Les familles recevront deux factures durant l'année scolaire. Si le montant de la facturation est inférieur à 15 euros, la facture ne sera pas éditée et le montant sera reporté sur la dernière

facture de l'année scolaire.

En cas d'inscription en cours d'année, le mois d'inscription sera dû en intégralité.

Toute demande de résiliation doit être faite par écrit (mail, courrier). La résiliation devient effective le mois suivant la réception du courrier. Tout mois entamé est dû. Il n'y a pas de rétroactivité.

Si un nombre important de séances venaient à être annulées (locaux indisponibles, absence du responsable de l'activité, ...), la commune se réserve le droit de ne pas facturer certain mois.

Les familles régleront leur facture selon les modalités indiquées sur le titre exécutoire.

Article 3-Règles de vie

Les enfants doivent respecter les règles élémentaires de vie en communauté :

-respecter ses camarades et le personnel encadrant par un comportement et un langage corrects -respecter le matériel et les locaux. Les objets de valeurs sont déconseillés.

La municipalité n'est en aucun responsable de la perte ou de la détérioration de vêtements ou objets personnels de l'enfant.

Article 4-Equipement

Afin de pratiquer cette activité, les familles devront fournir un équipement adéquat.

Article 5-Responsabilité et Assurance

Les familles doivent être assurées dans le cas où un problème interviendrait entre deux enfants (casse de lunettes,...).

Lors de la séance, la responsabilité des enfants est confiée à la personne gérant l'activité.

Mairie de Saint-Priest-Taurion

24 rue Jean Gagnant

87480 Saint Priest Taurion

Tél :05 55 39 70 38

Mail : contact@saintpriesttaurion.fr